

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé.

A.Gt 17-01-1994 M.B. 03-03-1994

modifications:

A.Gt 17-05-95 (M.B. 04-10-95)

A.Gt 02-08-95 (M.B. 11-11-95)

A.Gt 27-02-96 (M.B. 10-05-96)(2)

D. 03-03-04 (M.B. 03-06-04)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 6 juillet 1970 sur l'enseignement spécial ;

Vu l'arrêté royal du 23 juin 1971 relatif à la composition et au fonctionnement des Conseils supérieurs de l'enseignement spécial institués au Ministère de l'Education nationale et de la Culture néerlandaise et au Ministère de l'Education nationale et de la Culture française,

Arrête :

modifié par A.Gt 17-05-1995; 02-08-1995; 27-02-1996

Article 1er. - Le Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé est composé comme suit :

1° Président et Vice-président, respectivement :

M.Vienne, R. et M. Fouarge, G.

2° Membres effectifs :

A. Représentants du personnel directeur et enseignant, du personnel paramédical, du personnel médical, du personnel social et du personnel psychologique :

2.01 M. Delsarte, J.F., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé libre subventionné.

2.02 M. Theys, M., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé libre subventionné.

2.03 M. Lievens, P. médecin de tutelle.

2.04 M.Smets, J., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé libre subventionné.

2.05 M. Lecaille, Cl., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé officiel subventionné .

2.06 M. Queysen, R., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé officiel subventionné .

2.07 Mme Steensels-Choukart, D., directrice d'un établissement d'enseignement spécialisé de la Communauté française.

2.08 Mme Quenon, A., infirmière.

B. Membres choisis pour leur compétence ou leurs mérites particuliers en matière d'enseignement spécialisé ou de jeunesse handicapée :

2.09 Mme Bourgueil-Radoux, A., inspectrice de l'enseignement spécialisé de la Communauté française.

2.10 M. Detraux, J.J., psychologue, professeur à l'U.L.B. et à l'U.Lg.

2.11 Mme Reginster-Bous, docteur en médecine, pédiatre.

2.12 M. Monnier, R., docteur en sciences psycho-pédagogiques.

2.13 M. Capouillez, J.M., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé



libre subventionné.

2.14 M. Deliège, Ph., secrétaire d'administration à l'U.V.C.B.

2.15 M. Doneux, L., collaborateur à la F.N.E.S.C.

2.16 M. Longfils, J., directeur d'un C.P.M.S. libre subventionné .

2.17 Abbé Installé, P., inspecteur principal de l'enseignement spécialisé libre subventionné.

2.18 Mme Lepot-Froment, M., psychologue, professeur à l'U.C.L.

C. Représentants des syndicats :

2.19 M. Lescroart, J., représentant de la C.S.C., enseignant.

2.20 Mme Touron, représentante du S.L.F.P., enseignante;

2.21 M. Chardome, P., représentant de la C.G.S.P., enseignant.

D. Représentants des associations de parents :

2.22 M. Saucin, D., représentant de la C.N.A.P.

2.23 Mme Parcyns., représentante de la F.A.P.E.O.

2.24 Mme Krins, A., représentant de l'A.N.A.H.M.

3° Membres suppléants :

A. Représentants du personnel directeur et enseignant, du personnel paramédical, du personnel médical, du personnel social et du personnel psychologique :

3.01 M. Renoir, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé libre subventionné.

3.02 M. Chatelain, J., directeur honoraire d'un établissement spécialisé libre subventionné.

3.03 M. Smidts, M., médecin.

3.04 M. Votion, M., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé libre subventionné.

3.05 M. Gérard, J., directeur d'un centre P.M.S spécialisé provincial.

3.06 M. de Koster, R., directeur d'un établissement provincial subventionné.

3.07 M. Fontaine, G., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé de la Communauté française.

3.08 Mme Perpete-Huart, assistante sociale.

B. Membres choisis pour leur compétence ou leurs mérites particuliers en matière d'enseignement spécialisé ou de jeunesse handicapée :

3.09 M. Bousman, H., inspecteur de l'enseignement spécialisé de la Communauté française.

3.10 M. Magerotte, psychologue, professeur à l'U.L.B.

3.11 M. Wautelet, Cl., directeur des cours normaux provinciaux du Brabant pour l'enseignement spécialisé.

3.12 M. Godrie, J.R., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé de la Communauté française.

3.13 M. Fleis, W., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé libre subventionné.

3.14 M. Lambert, L., directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé officiel subventionné.

3.15 M. Steux, F., secrétaire général de la F.N.E.S.C.

3.16 M. Legrain, J.M. , directeur d'un CPMS libre subventionné.

3.17 M. Van Zeebroeck, M., membre du S.N.E.C.

3.18 M. Bonami, M., psychologue, professeur à l'U.C.L.



C. Représentants des syndicats :

- 3.19 M. Lassois, représentant de la C.S.C., enseignant.
- 3.20. Mme Meyas-Vinolo, représentante du S.L.F.P., enseignante;
- 3.21 M. Willemart, J.P. , représentant de la C.G.S.P., enseignant.

D. Représentants des associations de parents :

- 3.22 Mme. Delacroix, M., représentant de la C.N.A.P.
- 3.23 Mme. Laci, H., représentant de la F.A.P.E.O.
- 3.24 Mme Renard, représentant de l'Association des parents d'enfants polyhandicapés.

modifié par A.Gt 27-02-1996

Article 2. - Sont désignés en qualité d'assesseurs ou d'assesseurs suppléants du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé :

1° En tant que représentants du Ministre de l'Education et de l'Audiovisuel :

- a. Assesseur: M. Collinet, F., inspecteur coordonnateur de l'enseignement spécialisé de la Communauté française;
- b. Assesseur suppléant: M. Varet, directeur d'un établissement d'enseignement spécialisé de la Communauté française.

2° En tant que représentants de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française:

- a. Assesseur: M. Strale, J.L.
- b. Assesseur suppléant: M. Caudron, B.

3° en tant que représentant du Ministre du Budget, de la Culture et du Sport:

- a. Assesseur: Mr. Pouleur M.
- b. Assesseur suppléant: M. Bodson, B.

4° En tant que représentants du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la Jeunesse et des Relations internationales:

- a. Assesseur: M. Oury, J.P.
- b. Assesseur suppléant: M. Van Cutsem, Cl.

